



CONSEIL COMMUNAL

Séance du	: 24 avril 2023
Présidence	: Nicolas Menétrey
Effectif	: 40
Présents	: 36

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 12 décembre 2022
3. Démission d'un membre
4. Assermentation de deux nouveaux conseillers
5. Communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Comptes rendus des délégués aux associations
8. Préavis municipal 20/2023 relatif aux modifications du Plan d'affectation communal (PACom) et des règlements communaux de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens (rapporteur commission urbanisme Monsieur Eric Gysin)
9. Préavis municipal 21/2023 concernant l'augmentation du budget 2023 pour le crédit d'étude du chauffage à distance à la grande salle de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)
10. Préavis municipal 22/2023 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du refuge de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission infrastructure Monsieur David Aubert)
11. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour. Notre Municipal Monsieur François Guizzetti étant absent, le point 11 « préavis municipal 23/2023 » est retiré de l'ordre du jour. Le conseil communal accepte l'ordre du jour modifié à l'unanimité.

1. Appel

Messieurs François Guizzetti et Thierry Gay-Crosier, municipaux, sont excusés.

36 membres du conseil sont présents. Madame Mical Waeber ainsi que Messieurs David Aubert, Gerardo Campana et Alexandre Mermoud sont excusé·e·s.

2. Approbation du PV du 12 décembre 2022

Monsieur François Guizzetti a apporté une précision par mail concernant le point 8, au bas de la page 31 au sujet la réfection du chemin des Blés, l'abri mentionné est celui du village de Dommartin.

Monsieur Samuel Panchaud fait remarquer une erreur de prénom au point 5, page 30, il s'agit de Monsieur Patrice Gaudard et non Patrick.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz relève une erreur de formulation au point 6, dernier paragraphe de la page 30, « la Municipalité est attentive à l'utilisation des deniers publiques » et non des « données publiques ».

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le PV à votation. Celui-ci est accepté avec une abstention. Le Président remercie Madame Laureen Pittet pour sa rédaction.

3. Démission d'un membre

Monsieur Nicolas Menétrey donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Christophe Panchaud en raison de son déménagement dans le village de Thierrens.

4. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Monsieur Nicolas Menétrey invite chacune et chacun à se lever afin d'honorer une minute de silence au sein du conseil pour rendre hommage à Monsieur Dominique Sberna, membre du conseil depuis le début de cette législature, décédé le 27 janvier 2023.

Messieurs Samuel Panchaud et Didier Vautherin, membres suppléants, se présentent au conseil. Monsieur Nicolas Menétrey donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de leur nom, Messieurs Samuel Panchaud et Didier Vautherin solennisent leur promesse et sont installés membres du Conseil. Monsieur Nicolas Menétrey leur souhaite la bienvenue et les remercie de leur futur investissement.

5. Communications du bureau

En prévision des élections qui auront lieu le 22 octobre 2023, Monsieur Nicolas Menétrey demande la suppléance de 3 personnes. Mesdames Diane Weiss et Valérie Chambettaz ainsi que Monsieur Yann Morend sont volontaires.

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux commissions ayant fonctionné pour ce conseil de faire parvenir au bureau leurs heures de fonctionnement pour le décompte du semestre.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Daniel Leuba, annonce que plusieurs points d'informations sont retirés en l'absence de Monsieur François Guizzetti. Il profite pour transmettre que le vice-syndic transmet ses salutations.

Monsieur Lionel Panchaud déclare que les travaux et le déménagement des locaux de l'administration sont terminés et ont été réalisés en-dessous du budget prévu à cet effet. Il invite chacune et chacun à venir les visiter et saluer le greffe.

Concernant les travaux du bâtiment de la Lignée 1 à Sugnens, Monsieur Lionel Panchaud explique que l'installation PAC géothermique est terminée. La mise en service a été faite à la mi-janvier. De nombreux problèmes ont dû être réglés, mais le budget prévu a été respecté. Les coûts finaux seront présentés au prochain conseil. Les travaux de la toiture seront faits entre les mois de mai et juin.

Monsieur Lionel Panchaud annonce que la Municipalité a relancé sa démarche au sujet de la rénovation de l'auberge de Poliez-le-Grand. Le poste de l'AMO a été mis au concours et adjugé à la société Decroux+Piccolo. La mise au concours d'architecture est en cours de préparation. Le préavis devrait être présenté au prochain conseil, pour une réalisation des travaux en 2025. Monsieur Daniel Leuba remercie Monsieur Eric Gysin pour son aide et son accompagnement dans le processus d'appel d'offre et de choix de l'AMO.

Monsieur Lionel Panchaud présente la mise aux normes du local pellets du bâtiment de la voirie. Une ventilation pour évacuer les gaz de fermentation va être installée. Les coûts s'élèveront à environ 5'000 CHF.

Monsieur Daniel Leuba donne des nouvelles concernant le PECC. Il présente brièvement les 10 différents projets qui ont été transmis aux habitants à travers un tout ménage. 61 actions découlant des projets sont prévues. Chaque projet comporte une fiche descriptive avec la personne responsable et les coûts prévus. Madame Rizzotti accompagne toujours la Municipalité dans ses démarches et s'occupe de faire le lien avec le bureau de la durabilité du canton. La roadmap devrait être validée d'ici au mois de septembre, où devraient débiter les actions. Une subvention devrait également être versée à la commune. Monsieur Daniel Leuba présente la manière dont le fond de participation aux projets citoyens sera constitué. La commune mettra 5000.- CHF dans ce fond chaque année, en utilisant les excédents de revenus lorsqu'il y en a. Ensuite, un pourcentage déterminé par pallier selon les excédents de revenus sera versé. Ce fond sera mis à disposition des

citoyen·ne·s dès 2024 selon plusieurs principes d'utilisation (prise en charge de max 33% du coût, max 2000.- CHF par ménage et 2x par ménage, etc....).

Monsieur Didier Vautherin demande si le canton alimentera une partie du fond. Monsieur Daniel Leuba explique que les subsides alimentent une partie des projets, les subventions sont répertoriées dans chaque fiche de projet, mais que le fond de participation pour les citoyen·ne·s est uniquement alimenté par la commune.

A la suite des questions de Messieurs Thomas Tschudin et Samuel Panchaud autour de la procédure de demande, Monsieur Daniel Leuba précise que les personnes souhaitant une contribution de la commune feront leur demande une fois le projet finalisé (travaux et/ou achats effectués). Il n'y a pas de « pré-contribution ». La procédure choisie a pour but d'être simple et d'aider. La Municipalité sera attentive aux demandes et pourra faire un point sur l'adéquation de ce fonctionnement après sa mise en route.

Les 10 fiches de projet seront finalisées et mises à disposition sur la plateforme SimpleDocs cet été. Des questions autour de l'alimentation de ce fond PECC sont émises par Messieurs Cédric Barde et Fabrice Calame. Monsieur Daniel Leuba précise que ledit fond a d'ores et déjà commencé à être constitué et que la Municipalité est confiante au sujet du plan d'alimentation de ce fond. Une mise à disposition auprès des citoyen·ne·s d'environ 40'000.- CHF peut être espérée en 2024.

Monsieur Christian Manser exprime son ressenti au sujet de la cohérence des décisions liées à l'écologie au sein de la commune, en raison de la mise à l'enquête parallèle sur l'installation d'une antenne 5G.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun pour son intervention et clôt le point 6.

7. Comptes rendus des délégués aux associations

Groupement forestier Menthue : Monsieur Fabrice Calame rapporte les informations concernant les comptes de l'association. Il précise que les coûts de la forêt semblent bien maîtrisés et que la contribution de la commune devrait s'élever cette année à 35'000.- CHF.

AECM : Monsieur Jean-Philippe Dupraz rapporte que le budget 2024 a été accepté. Il a également eu l'opportunité de visiter la STEP.

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud rapporte que les comptes du premier exercice complet ont été acceptés.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie les délégués.

8. Préavis municipal 20/2023 relatif aux modifications du Plan d'affectation communal (PACom) et des règlements communaux de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens (rapporteur commission urbanisme Monsieur Eric Gysin)

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle les articles 105 et 106 concernant le public présent. Il donne également lecture de l'article 52, à la suite duquel Messieurs Patrick Jaton, Sébastien Hirschi et Luc Bovard concernés se récusent pour le traitement de ce préavis.

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis. Il rappelle les étapes du processus de révision du PACOM qui a débuté en 2016, amenant jusqu'au préavis présenté ce soir. Il explique que si le conseil ne lève pas une opposition, la Municipalité va devoir renégocier avec la DGTL, amenant une nouvelle enquête publique et une prolongation du délai d'en tout cas 6 mois avant de présenter un nouveau préavis au conseil.

Monsieur Eric Gysin donne lecture de la première partie du rapport de la commission urbanisme.

10 oppositions ont été déposées après les dernières modifications du PACom et sa mise à l'enquête. Après la rencontre de tous les opposants, trois oppositions ont été retirées et sept maintenues.

Par vote, le conseil communal doit décider de lever les oppositions restantes. Chaque opposition va être traitée de manière individuelle.

Monsieur Régis Courdesse, ingénieur géomètre du bureau ALPHA-GEO, a accompagné la Municipalité dans le travail de révision du PACOM. Il présente les 5 critères définis par le canton, critères absolument impératifs, que la Municipalité a dû prendre en compte dans l'agencement du nouveau plan d'affectation.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre la discussion.

Monsieur Fabrice Calame demande si le canton n'a pas fait de l'excès de zèle en rapport avec toutes les contraintes à respecter. Monsieur Régis Courdesse répond que l'étude du plan directeur cantonal, approuvé par le conseil fédéral, a découlé de la votation de la LAT en 2013. Les directives et critères ont été édictés suite à la modification de la LATC. Il précise qu'au tout début du processus, le canton voulait réduire le surdimensionnement à pratiquement zéro. A Montilliez, avec le PACOM actuel, le surdimensionnement reste supérieur, et le plan présenté a été validé par le canton, amenant ainsi plus de souplesse.

A la suite d'une question de Monsieur Samuel Panchaud, Monsieur Régis Courdesse précise que la délimitation du territoire urbanisé n'est pas flexible dans le sens où, avec les critères édictés par le canton, la délimitation doit suivre le plus possible les constructions existantes.

Monsieur Fabrice Calame questionne au sujet de l'argent que les personnes concernées par les oppositions peuvent perdre. Monsieur Régis Courdesse explique que le rôle de la Municipalité et du Conseil se situe dans une démarche de planification. Les démarches monétaires d'indemnisation découlent de la planification. Le vote du conseil consiste à statuer sur les modifications du plan. Si à la suite de cela les propriétaires se sentent lésés, ils peuvent utiliser les voies légales de recours

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et clôt la discussion.

Pour chaque opposition, Monsieur Lionel Panchaud présente les informations relatives aux positions des partis et de la Municipalité, et Monsieur Eric Gysin, rapporteur de la commission urbanisme, présente les conclusions de la commission.

A. Mme AMIR-MEIGE Lise (parcelle 3052 Sugnens)

Mme Lise Amir-Meige a maintenu son opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever son opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey met la levée d'opposition en vote.

L'opposition est levée à 29 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

B. Mme et M. LE DRIAN Françoise et Claude (parcelle 1009 Dommartin)

Mme et M. Françoise et Claude Le Drian ont maintenu leur opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever leur opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey met la levée d'opposition en vote.

L'opposition est levée à 28 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

C. M. EHRAT Jean-Pierre (parcelle 3417 Sugnens)

M. Jean-Pierre Ehrat a maintenu son opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever son opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey met la levée d'opposition en votation.

L'opposition est levée à 30 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

D. M. GINDROZ Robert (parcelle 1068 Dommartin)

M. Robert Gindroz ayant retiré son opposition le 17 janvier 2023, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de ce retrait.

La commission prend acte du retrait et recommande au Conseil communal de faire de même.

E. Mme et M. JATON Valérie et Patrick (parcelles 3016 et 3468 Sugnens)

Mme et M. Valérie et Patrick Jaton ont maintenu leur opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever leur opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le vote pour la levée de l'opposition.

L'opposition est levée à 21 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

F. M. HIRSCHI Sébastien (parcelle 3401 Sugnens)

M. Sébastien Hirschi a maintenu son opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever son opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey met en vote la levée de l'opposition.

L'opposition est levée à 19 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.

G. M. DESSAUGES Pascal (parcelle 2032 Naz)

M. Pascal Dessauges a maintenu son opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever son opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le vote pour la levée de l'opposition.

L'opposition est levée à 29 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

H. Mme et M. PARRONE Isabelle et Stéphane (parcelle 86 Poliez-le-Grand)

Mme et M. Isabelle et Stéphane Parrone ayant retiré leur opposition le 2 février 2023, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de ce retrait.

La commission prend acte du retrait et recommande au Conseil communal de faire de même.

I. Mme BERBERAT Antoinette (parcelle 3288 Sugnens)

Mme Antoinette Berberat a maintenu son opposition. La Municipalité demande au Conseil communal de lever son opposition au PACom.

La commission recommande la levée de l'opposition.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le vote pour la levée de l'opposition.

L'opposition est levée à 29 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

J. Mme et M. MEYLAN Suzanne et Frédéric (parcelle 2020 Naz)

A la suite des réponses de la Municipalité apportées à la séance de conciliation, Mme et M. Suzanne et Frédéric Meylan ayant retiré leur opposition le 18 janvier 2023, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de ce retrait.

La commission prend acte du retrait et recommande au Conseil communal de faire de même.

Le conseil ayant levé les 7 opposants et pris acte des 3 retrais d'oppositions, le préavis est mis en votation.

Monsieur Lionel Panchaud lit les conclusions du préavis municipal.

Monsieur Eric Gysin donne lecture des conclusions du rapport de la commission urbanisme qui recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Nicolas les remercie et passe au vote.

Le préavis municipal est accepté à 30 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur Daniel Leuba relève que ce dossier est très sensible, que Messieurs Lionel Panchaud, Jean-Claude Gilliéron, ancien syndic, et lui-même, ont été bien accompagnés par Monsieur Régis Courdesse. Il le remercie pour ses savoirs et son professionnalisme qui ont pu construire le préavis tel que présenté ce soir.

Monsieur Daniel Leuba a une pensée particulière pour toutes les citoyen·nes qui ont pu être touché·es au moment la LAT, et celles et ceux qui sont affecté·es ce soir par l'acceptation du PACOM.

9. Préavis municipal 21/2023 concernant l'augmentation du budget 2023 pour le crédit d'étude du chauffage à distance à la grande salle de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Daniel Leuba fait part de la surprise de la Municipalité sur certaines remarques présentes dans le rapport de la commission gestion et finances. En effet, la notion de plafond d'endettement permet d'imaginer un certain nombre d'investissements sur les 5 années de la législation. Ce plan de législation permet de déterminer ce qui est souhaité à faire pour les citoyen·nes, et surtout ce qui va être financièrement possible de faire. Ainsi, la Municipalité ne comprend pas pourquoi la CGF parle de « dépassements » alors que cela concerne des différences. La Municipalité s'inscrit en faux dans certains messages présents dans le rapport. Aucun emprunt n'a été fait, la dette n'est pas en train d'être creusée. Monsieur Daniel Leuba relève que la Municipalité est en accord avec la commission sur le point de la transparence.

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis et lit les conclusions.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission gestion et finances qui préconise le conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Monsieur Eric Gysin exprime son incompréhension face aux remarques de la commission : une étude a bien pour but de faire une prospection et un budget ne peut pas être établi avant que l'étude soit faite.

Monsieur Didier Vautherin fait référence à la carte présente et demande si les constructions plus éloignées pourraient être rattachées à un potentiel nouveau système de chauffage. Monsieur Lionel Panchaud explique que l'un des bâtiments est agricole et déjà concerné par un chauffage à pellets, et le ménage plus loin n'a pas été pris en compte car séparé par un ruisseau, amenant un degré de complexité supérieur, tout comme le reste du village qui est à une certaine distance.

A la suite d'une question de Monsieur Luc Bovard, Monsieur Lionel Panchaud précise qu'une seule offre a été demandée à un mandataire.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz relève que le terme « dépassement » dans le rapport de la commission n'était peut-être effectivement pas approprié, mais la commission souhaitait relever la notion de différence. En effet, un plafond n'est pas rigide, et la commission a aussi la préoccupation des autres projets à venir lorsqu'elle se penche sur un préavis. Monsieur Daniel Leuba rassure la commission et la remercie pour ses inputs qui sont bons à prendre, il précise néanmoins que la Municipalité traite les investissements et la gestion de la commune de manière pointue depuis 12 ans avec ce type de préoccupations.

Monsieur Fabrice Ausoni relève que la Municipalité fait preuve de transparence à travers ce préavis, en demandant une augmentation de budget de 10'000.- CHF et soulignerait une attention de la part de la commission dans ses propos et sous-entendus qui semblent disproportionnés en regard des montants en jeu et du respect de l'Exécutif.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation.

Le préavis est accepté à 32 voix pour et 3 voix contre.

10. Préavis municipal 22/2023 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du refuge de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission infrastructure Monsieur Patrick Gérard)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis. Il explique que le budget initialement prévu pour la réfection du refuge de Poliez-le-Grand a vite été remis en question lorsqu'une visite sur place a pu mettre en évidence tous les travaux nécessaires. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. La majorité de la commission pense l'investissement « disproportionné et inapproprié dans

la conjoncture énergétique actuelle ». Elle recommande au conseil de refuser le préavis tel que présenté.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de minorité de la commission gestion et finances. La minorité de la commission estime que l'investissement envisagé est nécessaire et acceptable. Elle propose au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Patrick Gérard, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission infrastructure. La commission préconise d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Madame Sandrine Picard gère le refuge de Sugrens et relève que celui-ci est très régulièrement en location. Elle considère qu'il est important de garder et entretenir les refuges de nos villages. Elle précise cependant que la mise en place d'une hotte de ventilation pour fondue ou raclette n'est pas pertinente à son sens. De son expérience, elle relève que beaucoup de personnes se refusent à louer le refuge de Poliez-le-Grand en raison de l'absence de lumière et d'eau courante, rejoignant ainsi les arguments pour la rénovation du refuge.

Monsieur Marc Suter demande si les investissements envisagés ont été pensés pour être potentialisés sur les prochaines années (agrandissement du refuge éventuel ou autre). Monsieur Lionel Panchaud explique que ce bâtiment en zone forêt n'a pas pour optique d'être agrandi dans les prochaines années, et que l'électricité prévue permet l'utilisation simultanée de l'éclairage, la cuisine ainsi que 6 à 8 fours à raclette, amenant une bonne marge d'utilisation.

Monsieur Alain Menétrey rappelle que le bois qui constitue le refuge provient d'une donation de Monsieur André Menétrey et en son souvenir et par respect, il convient de maintenir le refuge dans des normes acceptables.

Monsieur Eric Gysin revient sur le questionnement autour des panneaux solaires et trouve cet investissement non adapté en son sens au vu du type de bâtiment et de sa localisation.

Monsieur Thomas Tschudin ouvre la discussion autour du type de refuge que l'on souhaite avoir, simpliste ou plus aménagé. A son sens, il n'est pas nécessaire de faire de gros investissements, tel que l'eau courante, pour donner une touche conviviale à un refuge. Plusieurs personnes interviennent ensuite pour relever que le refuge est déjà le lieu de divers utilisations non désirées (atelier mécanique, débarras, squat...). La rénovation du refuge pourrait permettre de le rendre plus attractif pour les citoyens·nes et les sociétés locales, plus vivant, et limiter ainsi ce type de comportement.

Monsieur Alain Dutoit questionne au sujet de l'augmentation de location prévue avec cette rénovation. Monsieur Lionel Panchaud relève une quarantaine de location par année actuellement, incluant les écoles qui y vont durant la semaine. La Municipalité évalue que la rénovation amènera de nouvelles locations.

Messieurs Thomas Tschudin et Daniel Leuba donnent des précisions sur les rôles des différentes commissions qui ont statué sur ce préavis : la commission gestion et finance doit statuer sur les finances dévolues pour la rénovation, tandis que la commission infrastructure doit statuer sur les opportunités découlant d'une rénovation.

Après ces discussions, Monsieur Nicolas Menétrey clôt les discussions et soumet le préavis à votation.

Le préavis est accepté à 28 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

11. Divers

Monsieur Patrick Jaton questionne autour de la route entre Naz et Dommarin qui n'a pas été refaite. Monsieur Xavier Gaudard répond qu'en effet, les travaux n'ont pas débuté.

Monsieur Patrick Jaton relève également que le bois de la commune n'a pas été couvert. Ce sujet sera relayé à Monsieur François Guizzetti.

Concernant la réponse de la Municipalité au postulat des cavaliers en décembre dernier, Monsieur Nicolas Mermoud est surpris de ne pas avoir constaté de tout ménage préventif ce printemps comme annoncé. Monsieur Daniel Leuba annonce que la Municipalité a du retard sur le

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 24 avril 2023

programme, également sur les rencontres avec les manèges, et que cela sera remis sur la table courant mai.

Madame Sandrine Picard relève que l'éclairage public au centre du village de Sugnens ne fonctionnait pas cet hiver, amenant du danger pour les enfants, notamment pour attendre le bus scolaire.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz revient sur les problèmes d'électricité dans la grande salle de Dommarin. Monsieur Lionel Panchaud revient sur différents travaux effectués, et explique que d'autres problèmes ont été constatés mais les travaux ne sont pas prévus pour cette année.

Suite à une question, Monsieur Xavier Gaudard explique que les travaux pour la remise en place de potelets à Dommarin ont été attribués et se feront dans les prochains jours.

Monsieur Fabrice Ausoni demande qui est propriétaire de la parcelle près de la gare de Sugnens, où des bateaux sont entreposés. Monsieur Daniel Leuba explique que cette parcelle appartient au LEB. Monsieur Olivier Brunner a été interpellé à ce sujet, mais apparemment l'utilisation de cette place est considérée aux normes.

Monsieur Fabrice Calame constate que tenue du fichier de suivi n'est pas satisfaisante à son sens car les conseillères et conseillers se retrouvent à ressolliciter les Municipaux durant les conseils pour les questionner sur les points en attentes.

Monsieur Didier Vautherin demande si le chemin d'accès au refuge de Sugnens appartient à la commune, dans le but de proposer une limitation de l'accès afin de diminuer les problèmes et dégradations qui peuvent avoir lieu. Monsieur Daniel Leuba prend acte de cette proposition, il rappelle cependant une des lignes de la Municipalité qui souhaite, de manière générale, travailler plutôt autour du renforcement de la responsabilité individuelle plutôt que de créer des interdictions collectifs.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun-e pour sa présence et clôt la séance à 22h33. Le prochain conseil se déroulera le 19 juin 2023 à 20h00 à la salle du conseil de Poliez-le-Grand.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet